

ENTRETIEN
AVEC
MÉLANIE DULONG

DE ROSNAY,

RESPONSABLE
JURIDIQUE
POUR CREATIVE

COMMONS

FRANCE, PARIS,
FRANCE

https://www.google.fr/search?q=M%C3%A9lanie+Dulong+de+Rosnay&oq=M%C3%A9lanie+Dulong+de+Rosnay&aqs=chrome..69i57j0.414j0j7&sourceid=chrome&es_sm=91&ie=UTF-8

http://cdn.shopify.com/s/files/1/0205/6362/products/sticker-green-bg-500_1024x1024.jpg?v=1362511000



Mélanie Dulong de Rosnay est chercheuse au CNRS à l'Institut des Sciences de la Communication depuis 2010 et responsable juridique bénévole pour Creative Commons France depuis 2003. Elle parle de la notion de culture libre dans le cadre juridique des licences Creative Commons, créées il y a une dizaine d'années, d'abord aux États-Unis puis dans plusieurs pays dont la France pour étendre les usages permis par le droit d'auteur. Ces licences permettent aux auteurs d'autoriser le partage, l'utilisation, le remix et la redistribution d'œuvres musicales, visuelles, artistiques et littéraires dans un cadre légal.

I.C.D.
A.B. **Pouvez-vous décrire en quelques mots l'activité principale de Creative Commons ?**

Mélanie Dulong de Rosnay

Creative Commons en tant qu'institution a pour tâche de développer des outils pour faciliter le partage des œuvres qui sont couvertes par le droit d'auteur. Cela se traduit par des licences, puis une infrastructure technique

avec des métadonnées, pour diffuser ces œuvres sur Internet en indiquant avec quel degré de liberté on souhaite les partager avec le public. Cela s'applique beaucoup plus facilement en ligne, parce qu'il y a l'interface de choix de licence, mais cela peut aussi s'appliquer hors-ligne en recopiant la phrase type qui est fournie avec les licences.

I.C.D.
A.B.

Comment définiriez-vous personnellement la notion de « culture libre » ?

Mélanie
Dulong
de Rosnay

La notion de culture libre, c'est le partage autorisé et le remix autorisé; alors que la notion de l'Internet libre c'est beaucoup plus large car elle va englober toutes les questions liées à la protection de la vie privée et à la neutralité de l'Internet. Le droit d'auteur n'en est qu'une toute petite partie. Les logiciels open source entrent dans les deux catégories, car en tant qu'œuvre ils font partie de la culture, et on peut s'en servir en tant qu'outils de création. Mais aussi les logiciels libres participent à l'infrastructure d'un Internet Libre, avec par exemple Mozilla, tous les outils libres qui permettent un meilleur contrôle par les utilisateurs. Les licences CC sont faites pour les gens qui vont créer

leurs propres œuvres et qui vont les diffuser. Si ce n'est pas vous qui avez créé votre œuvre, vous n'êtes pas sûr de disposer vraiment de tous les droits. C'est davantage un outil pour les gens qui créent eux-mêmes, même s'il y a des institutions aussi qui diffusent leurs données avec nos licences.

I.C.D.
A.B.

À quel besoin Creative Commons répond-il à l'origine ou répond-il aujourd'hui ?

http://cdn.shopify.com/s/files/1/0205/6362/products/sticker-green-bg-500_1024x1024.jpg?v=1362511000

Mélanie
Dulong
de Rosnay

Les licences CC répondent au besoin de simplifier le droit d'auteur, et de ne pas l'appliquer intégralement dans ses dimensions répressives. C'est un besoin de transformer le droit d'interdire plutôt en possibilité d'autoriser le partage.

I.C.D.
A.B.

Ce projet pour vous est-il parti d'une contestation des pratiques existantes de production d'objets ou de savoirs ?

Mélanie
Dulong
de Rosnay

Le projet historiquement est parti d'une contestation de l'extension de la durée du copyright, aux

États-Unis, lorsqu'il y a eu une extension de vingt ans. CC allait permettre à ceux qui ne veulent pas exercer l'intégralité de leurs droits, d'avoir un outil simple pour pouvoir le faire.

I.C.D.
A.B.

Pensez-vous que Creative Commons relève davantage de l'accès facilité aux outils ou de la créativité ?

Mélanie
Dulong
de Rosnay

Il est plus facile aujourd'hui de produire et de diffuser, mais je ne sais pas si cela brouille les différences entre créer et fabriquer... On a juste besoin d'être un peu créatif. Il n'y a pas besoin d'être propriétaire de moyens de production au sens « capitaliste ». C'est beaucoup moins cher. Avec un petit enregistreur son par exemple, c'est bon, vous pouvez et produire et diffuser votre interview.

I.C.D.
A.B.

Quelle définition donneriez-vous, en dehors des aspects légaux, de la notion d'auteur ?

Mélanie
Dulong
de Rosnay

Creative Commons est vraiment attaché à la notion d'auteur parce que c'est l'auteur qui est tout puissant. L'auteur est vraiment remis au

centre du processus, comme en droit d'auteur alors qu'en Copyright ce n'était pas le cas, pour deux raisons : d'abord c'est l'auteur qui en principe est le donneur de licence et qui prend cette décision ; puis l'attribution devient obligatoire. À part dans la première version des licences où elle ne l'était pas (mais tout le monde choisissait de demander l'attribution), en France en particulier cette attribution (paternité) est obligatoire et cela contrairement à d'autres pays. Donc la licence CC a contribué à renforcer la notion d'attribution et de citation. Même si ce n'est pas toujours bien réutilisé, car on voit souvent que la presse au lieu de citer le photographe, crédite les photos par la mention « Flickr sous Creative Commons ». En principe on devrait mettre le nom de l'auteur ! Mais fondamentalement la notion d'auteur est centrale. D'un autre côté, l'auteur ne veut plus dire qu'on a l'autorité sur tout, car on peut reprendre et remixer d'autres œuvres. Se réapproprier du matériel préexistant fait par d'autres, cela a toujours existé et je ne pense pas que ce soit propre aux Creative Commons. Mais c'est quelque chose que le droit rend difficile et essaye de contrôler.

http://cdn.shopify.com/s/files/1/005/6362/products/sticker-green-bg-500_1024x1024.jpg?v=1362511000

http://cdn.shopify.com/s/files/1/005/6362/products/sticker-green-bg-500_1024x1024.jpg?v=1362511000

http://cdn.shopify.com/s/files/1/005/6362/products/sticker-green-bg-500_1024x1024.jpg?v=1362511000

I.C.D.
A.B.

Les activités de Creative Commons sont-elles mues par des motivations économiques, politiques, artistiques, créatives, philosophiques ?

http://cdn.shopify.com/s/files/0/0205/6362/products/sticker-green-bg-500_1024_x1024.jpg?v=1362511000

Mélanie Dulong de Rosnay

Il y a vraiment plusieurs raisons de contribuer à Creative Commons. Les motivations peuvent être économiques pour ceux qui veulent

se donner plus de visibilité, ou qui utilisent la licence Non Commerciale (ND: qui permet la réutilisation mais pas la réutilisation commerciale d'une œuvre) pour pouvoir vendre davantage. Elles peuvent être politiques pour être critiques par rapport au régime d'exclusivité du droit d'auteur, philosophiques ou éthiques pour participer à un pool de biens communs; et puis artistiques quand le projet CC incite à considérer la culture comme une accumulation de connaissances dans un processus qui n'est pas fini, qui reprend des créations antérieures qui vont pouvoir resservir à d'autres dans des formes non imaginées par l'auteur initial.

http://cdn.shopify.com/s/files/0/0205/6362/products/sticker-green-bg-500_1024_x1024.jpg?v=1362511000

I.C.D.
A.B.

L'activité de Creative Commons est-elle à la recherche ou a-t-elle

http://cdn.shopify.com/s/files/0/0205/6362/products/sticker-green-bg-500_1024_x1024.jpg?v=1362511000

atteint une certaine autonomie par rapport à un mode plus large de production et de distribution des objets et des savoirs en masse ou industriels ?

Mélanie Dulong de Rosnay

Creative Commons n'est pas du tout indépendant du droit d'auteur car il s'appuie sur le mécanisme du droit d'auteur. Donc juridiquement, CC

ne peut concerner que des œuvres soumises au droit d'auteur et s'appuie sur les mécanismes juridiques pour... ne pas les exercer. C'est une nouvelle modalité d'exploitation du droit d'auteur.

http://cdn.shopify.com/s/files/0/0205/6362/products/sticker-green-bg-500_1024_x1024.jpg?v=1362511000

I.C.D.
A.B.

Dans quelles mesures les activités de Creative Commons sont-elles liées au fait de faire partie d'un groupe ou d'une communauté ?

http://cdn.shopify.com/s/files/0/0205/6362/products/sticker-green-bg-500_1024_x1024.jpg?v=1362511000

Mélanie Dulong de Rosnay

Il n'y a pas une communauté mais plusieurs communautés CC, par exemple pour la musique il y avait Musique Libre et c'est devenu

Dogmazic pour l'éducation et pour la recherche, il y a différentes communautés Open Science, Open Education. Donc ce sont vraiment des communautés d'utilisateurs spécifiques

<http://musiclibre-journal.org/wp-content/uploads/2015/08/livre-dogmazic-000-555.png>
http://dpo.wikimedia.org/wikipedia/commons/6/65/To_deposit_or_not_to_deposit_that_is_the_question_-_journal.pbio.1001779.g001.png

Il y a aussi une communauté des porteurs de projets dans chaque pays, puis nous sommes devenu de proches collègues et avons monté d'autres projets. Nous avons monté par exemple un projet européen Communia plus axé sur le domaine public et au bout de trois ans nous avons monté une association internationale pour diffuser l'idée de la culture libre, des données ouvertes, et du domaine public. Nous menons des actions à Bruxelles, Genève... Et de nombreux membres fondateurs sont des Creative Commons affiliates dans les pays européens.

I.C.D.
A.B.

Quelles sont les stratégies que vous utilisez pour rendre ce savoir disponible ?

Mélanie
Dulong
de Rosnay

Dans le milieu universitaire français, peu de gens s'intéressent à Creative Commons. Dans le droit c'est assez marginal, il y a deux équipes, celle de CC France au CERSA et une équipe à Versailles pour les juristes. Après, il y a des économistes qui travaillent sur les communs, avec un projet ANR autour de Benjamin Coriat. Les CC sont un très bel objet de recherche mais cela reste assez restreint. Sinon, nous avons une institutionnalisation avec le

partenariat avec la SAGEM. Il y a dix ans, nous n'aurions jamais pensé que cela soit possible, c'était en contradiction complète avec le courant dominant.

I.C.D.
A.B.

Quelle est votre stratégie pour être en mesure de pouvoir faire durer votre activité sur le long terme, d'un point de vue économique ?

Mélanie
Dulong
de Rosnay

Ma stratégie personnelle à long terme, est que je suis devenue chargée de recherche au CNRS et je travaille sur les communs en général, donc comme cela je suis rémunérée pour travailler sur ce sujet. S'occuper de CC n'est pas vraiment une activité de recherche, cela relève davantage du militantisme et aussi il faut s'occuper de la hotline, répondre aux utilisateurs... Notre projet ne reçoit aucun don et nous n'avons pas de financement ni de locaux. Soit nous avons un emploi, soit nous sommes chercheurs ou fonctionnaires au CNRS. Il y a simplement un autocollant CC sur le bureau de Danièle Bourcier (responsable scientifique pour CC France) qui est universitaire, c'est tout. Donc nous sommes là pour donner de l'information juridique, nous mettons quelques projets

en place, mais de façon limitée. Tout repose sur le bénévolat et cela contrairement à d'autres pays qui ont créé des postes ou des fondations pour soutenir les *affiliates* (Pays-Bas, Corée du Sud...).

I.C.D.
A.B.

Quels obstacles
rencontrez-vous
dans vos activités?
Rencontrez-vous des

entreprises, des institutions
ou des auteurs qui se sentent
menacés par vos activités ?
Selon-vous, pourquoi ?

Mélanie
Dulong
de Rosnay

Les obstacles sont l'absence
de financement, l'absence
de pérennité, l'impossibilité
d'embaucher quelqu'un. Nous

rencontrons beaucoup d'incompréhension
au début, notamment au CSPLA (Conseil
supérieur de la propriété littéraire et
artistique), c'était assez dur. Maintenant
nous sommes considérés dans le paysage
institutionnel comme une autre manière
d'exercer ses droits. J'ai dit que CC est
nouveau mais en fait ce ne l'est pas, tout
le monde a fait ça avant nous. Le droit
d'auteur est une parenthèse dans l'histoire
de l'humanité et de la création. La norme

auparavant était d'être dans le domaine
public par défaut et de partager, de recopier,
d'interpréter de réinterpréter, de modifier,
de s'approprier. Donc Creative Commons n'est pas
original du tout en fait. Peut-être un retour
aux sources d'une culture qui ne peut vivre
que partagée.

http://can.shopify.com/s/files/1/0206/6362/products/sticker-green-bg-500_1024x1024.jpg?v=1362511000



